



# BIARRITZ SAUVETAGE COTIER

## Convention d'accès et d'utilisation du local associatif

Saison 2013-2014



*Une seule clé ouvre les portes du SAS et du local BSC au Port Vieux. Pour disposer de cette clé, vous devez remplir les conditions suivantes : être adhérent licencié au club et disposer d'un surf-ski ; d'un paddle board personnel ou être un bénévole actif. La clé n'est remise qu'aux personnes à jour de leur cotisation. Pour les personnes mineures, la clé n'est remise qu'au tuteur légal.*

*En cas de perte de la clé vous serez redevable de la somme de 35€.*

Merci de bien vouloir prendre connaissance des conditions d'utilisation des clés et du local associatif du Biarritz Sauvage Côtier et des suites qui pourront être données en cas de manquement à celles-ci :

1. L'association et son président ne pourront être tenus responsables de tout accident dans le local, ou sur le plan d'eau, lors de mon accès privé dans celui-ci.
2. Mon accès n'est autorisé que pour utiliser mon matériel personnel. Aucun autre motif ne pourra être accepté pour justifier de ma présence.
3. Aucune personne extérieure n'est autorisée à venir se changer dans le club, même en ma compagnie, sans en avoir demandé l'autorisation préalable au Président.
4. Pour des raisons de sécurité, je ne peux utiliser la salle de musculation seul.
5. J'utilise la salle de musculation, vêtu d'une tenue de sport et muni d'une serviette.
6. La salle de musculation n'est ni un vestiaire, ni une zone de stationnement de matériel personnel.
7. J'engage totalement ma responsabilité dès que j'accède au local du club sans la présence d'un éducateur majeur ou de mon tuteur légal.

**LA CLEF NE DOIT PAS ETRE MISE EN CONTACT AVEC LE SABLE OU L'EAU SALEE.**

**En cas de non respect des clauses de cette convention la clé (et ou l'accès au club) vous sera retirée pour 1 mois.**

**En cas de récidive votre clé vous sera retirée définitivement et il vous sera demandé d'enlever votre matériel du club.**